



# Commune de Valbirse

## SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 JUIN 2016, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

### Procès-verbal no 7

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 29 février 2016
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver les dépréciations complémentaires 2015 de fr. 1'196'555.- à charges du compte de fonctionnement
5. Approuver les comptes communaux 2015
6. Approuver le nouveau règlement d'organisation du SECOR
7. Approuver le règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au Service social Centre Orval
8. Approuver un crédit de fr. 405'000.- pour l'assainissement de la Rue de la Jonction réparti ainsi :
  - a) Fr. 291'600.- à charge du compte de l'eau potable
  - b) Fr. 113'400.- à charge du compte d'évacuation des eaux usées
9. Approuver le rapport de gestion 2015 du Conseil communal
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

#### **1. Appel**

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- membres présents : 28
- membres excusés : 2
- membre absent : 0

28 membres sont présents :

Mme BARTLOME Anissa, M. BARTLOME Anton, M. BERBERAT Cédric, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GERBER Valentine, GRABER Nadine, MM. JUFER Jacques-Henri, LOMBARD Thierry, MATHEZ Gérard, M. MONNERAT Serge, Mmes NOIRAT Micheline, SCHINDLER Christine, MM. ROMY Ken, UTERMANN Marc, Mme SESTER Gerber Marika, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

2 membres absents excusés :

Mme GROSJEAN Virginia  
M. SALZMANN Daniel

membre absent :

---

Présidence :

M. CURTY Nicolas, Président

Représentation du Conseil communal :

MM. ANNONI Paolo, Maire ; MORAND Steve, Vice-maire, Mme BARBAGALLO Séverine, MM. BLAESI Stève, HENNET Manuel, MINDER Yann, ROTHENBUEHLER André, Conseillers.

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal  
Mme AEBERHARD Sandra, Secrétariat Conseil général  
M. BEUCHAT Charles-André, Administrateur des finances

Le Président ouvre la séance et salue les personnes présentes.

**M. Nicolas Curty**, Président, ouvre cette deuxième séance de l'année 2016. La convocation a été faite par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 20 du 25 mai 2016 ainsi que par convocation personnelle.

Il rappelle aux personnes qui prendront la parole de se déplacer à la tribune et remercie ceux qui remettront le texte à Mme Aeberhard, secrétaire, afin de faciliter l'élaboration du procès-verbal.

Il mentionne que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Il remercie les élus qui s'adresseront à lui de le faire de manière distincte par un levé de mains.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est formulée. Il est donc considéré comme accepté par le Président.

## **2. Procès-verbal du 29 février 2016**

**M. Nicolas Curty**, Président, demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 6 ? Aucune remarque n'est formulée et il est passé au vote.

**DECISION** : ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Déclarations de principe des groupes**

Aucune déclaration n'est faite.

## **4. Approuver les dépréciations complémentaires 2015 de fr. 1'196'555.- à charges du compte de fonctionnement**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Paolo Annoni**, Maire : le bénéfice comptable des comptes 2015 de Valbirse se monte à fr. 1'196'555.- ce qui permet de faire des dépréciations complémentaires sur ces comptes 2015 ou de les porter sur le bénéfice de ces comptes.

La fortune communale se monte à plus de 3,4 millions de francs.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter ces dépréciations.

Des dépréciations complémentaires ont donc été faites en fonction de ce bénéfice. Un excédent de revenus de fr. 383.75 est présenté sur ces comptes si ces dépréciations sont acceptées, cet excédent de revenu pourra être présenté pour le point suivant de l'ordre du jour.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**DECISION** : les dépréciations complémentaires 2015 de fr. 1'196'555.- sont acceptées à l'unanimité.

## **5. Approuver les comptes communaux 2015**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Paolo Annoni**, Maire : donne un résumé des comptes et des documents fournis aux membres du Conseil général. L'organe de la commission de gestion a également préavisé ces comptes ainsi que la fiduciaire vérificateur des comptes 2015.

Il indique qu'il faut être prudent et que ceux-ci seront importants pour élaborer le budget 2017.

Le Maire reprend ensuite tâche par tâche sur le document qui a été distribué aux membres du Législatif.

Le 18 mai 2016, les vérificateurs des comptes ont analysé les comptes 2015 et recommandent, dans leur rapport succinct, d'approuver les comptes tels que présentés. (annexe 1)

Le Conseil communal, dans sa séance du 21 avril 2016, a accepté les comptes 2015 à l'attention du Conseil général et propose à ce dernier de les approuver. M. Beuchat est à disposition pour des questions de détail.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée à l'unanimité.

**M. Serge Monnerat**, PS et sympathisants : le groupe socialiste remercie l'administration ainsi que M. Beuchat, caissier communal pour ces comptes bien tenus qui bouclent avec un excédent de revenus d'environ fr. 1'200'000.-.

Ce résultat positif est dû essentiellement à des rentrées fiscales extraordinaires ou sous-estimées dans le budget. Les différents comptes clôturent de manière très différenciée, le suivi périodique des comptes doit être absolument effectué par les conseillers respectifs afin de réduire au maximum les dépassements.

Les comptes autofinancés de l'eau et des déchets semblent bientôt à l'équilibre, malgré encore quelques prélèvements sur les fonds d'équilibre de la tâche pour le compte des eaux, les déchets eux étant bénéficiaires. Les nouveaux règlements semblent porter leurs fruits.

Les comptes 2015 profitent encore de la bonne conjoncture des années antérieures, situation qui va se péjorer suite au changement de politique de la BNS

et suite au ralentissement de notre économie. La prudence est donc de mise pour les années prochaines, les rentrées fiscales vont forcément diminuer.

Le groupe socialiste propose d'accepter les comptes 2015.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre, Président de la Commission de gestion et de surveillance : avant comptabilisation des dépréciations complémentaires, les comptes 2015 présentent un excédent de revenus de fr. 1'196'900.- alors que le budget était déficitaire à hauteur de fr. 43'300.-. Cette amélioration de fr. 1'240'000.- est due principalement aux recettes fiscales. Si la Commission de gestion et de surveillance (CGS) se réjouit de cet excellent résultat, elle constate également que les charges dépassent largement le budget dans différents domaines. Donc, sans les revenus fiscaux supplémentaires précités, les comptes 2015 auraient tourné au rouge vif.

Le groupe de charges « 31 », qui regroupe toutes les dépenses de biens, services et marchandises, est celui dont les autorités communales ont le plus de marge de manœuvre. Avec un dépassement de fr. 453'000.- (+16,5%), les frais effectifs ne correspondent plus du tout à ce qui était prévu. Lors de l'acceptation du budget 2015, nous avons cru, peut-être un peu naïvement, qu'il était possible de réduire drastiquement les frais d'entretien des infrastructures communales. Il faut se rendre à l'évidence : le budget 2015 était bien trop optimiste quant à ces charges. Mais en comparant les comptes 2015 aux comptes consolidés des 3 anciennes communes, on constate que ce groupe de charges a reculé de fr. 502'000.-. En faisant abstraction des frais du projet de fusion payés en 2014 (charges non récurrentes), le recul est encore de fr. 272'000.-. Nous rappelons ici qu'il est nécessaire d'avoir une planification des charges d'entretien en fonction des priorités et que tout ne peut pas être réalisé tout de suite.

Il est souvent fait mention, soit oralement, soit par écrit, que certaines dépenses effectuées sous Valbirse sont le fruit de décisions prises par les autorités des anciennes communes. A moins que des engagements n'aient été pris auprès de tiers, nous recommandons de ne plus tenir compte de ces anciennes décisions et de refaire voter les dépenses, le cas échéant. Cela s'applique également aux crédits d'investissement dont certains sont ouverts depuis plusieurs années. Ceux-ci doivent être bouclés et un arrêté de compte présenté à l'organe compétent.

En date du 3 mai dernier, Messieurs Annoni, Beuchat et Lenweiter ont invité une délégation de la CGS à une présentation des comptes 2015. La CGS remercie ces trois personnes pour les explications fournies à cette occasion. Après les avoir analysés, la CGS recommande aux membres du Conseil général d'approuver les comptes 2015 qui se soldent par un excédent de revenus de fr. 383.75, après comptabilisation de dépréciations complémentaires pour un montant total de fr. 1'196'555.-. La CGS tient particulièrement à remercier M. Charles-André

Beuchat, administrateur des finances, qui a effectué un énorme travail de consolidation à la suite de la fusion.

Un tableau de l'endettement de la Commune de Valbirse avec une comparaison intercommunale est projeté sur le beamer et M. Jufer le commente. Ce document a été transmis à tous les conseillers généraux.

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la présidence à M. Sébastien Blanchard, Vice-président. Le Président souhaite en effet poser différentes questions sur les comptes communaux.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants, question 1 :

A la lecture du bilan, il observe que la somme des dettes à moyen et long terme (compte de regroupement 202) a augmenté. Elle était de KCHF 19'823 au 1er janvier 2015. Elle est de KCHF 20'386 au 31 décembre 2015, soit une augmentation de KCHF 563.

Est-ce que la commune dispose d'une stratégie en matière d'endettement ? Si oui, quelle est-elle ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : l'augmentation des fonds étrangers est due en partie à l'achat de la ferme de la famille « Heimann » ainsi que les terrains de l'Hoirie « Knuchel ». Un nouvel emprunt auprès de PostFinance de fr. 1'000'000.00.- à 0.35 % a été fait en 2015 et jusqu'au 01.10.2020. Les remboursements contractuels des fonds étrangers y compris les remboursements de prêts LIM se sont montés à fr. 437'000.-. Sauf erreur, le Conseil communal ne dispose pas encore de stratégie en matière d'endettement.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants, question 2 : nous avons accepté ce soir des dépréciations complémentaires pour fr. 1'197'000.-. Cela signifie donc que la commune a réalisé un résultat de fr. 1'197'000.- qui n'était pas prévu. En même temps, la somme des disponibilités (regroupement 100) est passée de fr. 5'843'000.- au 1er janvier 2015 à fr. 4'225'000.- au 31 décembre 2015 (-fr. 1'618'000.-).

Alors que nous recevons de l'argent qui n'était pas prévu au budget, pourquoi celui-ci n'a-t-il pas été utilisé pour réduire la dette ? Posée d'une autre manière, la question pourrait être : comment la commune a-t-elle utilisé cette somme ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : les liquidités de la commune ont été utilisées en grande partie pour la trésorerie du Service social Centre Orval dont la demande avoisine fr. 400'000.- par mois depuis l'adhésion des communes de Bévilard et de Court. A noter encore que l'avance pour l'année 2015 de la DSAP en faveur de la commune se basait sur la situation du SSCO en 2014.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants, question 3 : constate que, dans le compte 2281.06 intitulé "Financement spécial SSCO", un montant de fr. 132'000.- est bonifié à fin 2015. Or, le règlement y relatif n'a pas encore été accepté. Question: que se passe-t-il avec ce montant si le règlement y relatif est refusé ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : si ce financement est refusé, il faudra restituer cette somme aux communes-membres. Mais il y aura une acquisition informatique pour gérer les cas d'assistance. Cela serait idiot de le redemander l'an prochain.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants : question 4 : dès lors qu'un budget a été voté par le Conseil général, quelles sont précisément les compétences du Conseil communal ? Concrètement, jusqu'à quel niveau de dépassement le Conseil communal peut-il décider sans en référer au Conseil général ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : si la différence entre le crédit voté et le nouveau devis prévisible est insuffisante, elle doit être portée à la connaissance du CG qui doit décider au travers d'un crédit additionnel, mais 10 % de différence est admis.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants : question 5 : au niveau du Conseil communal, quel est le système de contrôle du budget ? Y a-t-il un ou des responsables nommés pour administrer tout ou partie du budget ? Que se passe-t-il si un dépassement de budget apparaît ? S'il y a une rubrique à chaque conseiller ou comment cela se fait ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : le Conseil communal est responsable du budget, si le crédit ne suffit plus, il faut voter plus et le conseiller communal doit en référer au Conseil communal. Le crédit additionnel se limite à fr. 5'000.-.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants, question 6 : concernant le Service social centre Orval, M. Curty pose les deux questions suivantes:

- 1) Est-ce que toutes les communes-membres paient la même contribution ?
- 2) Est-ce que la commune de Valbirse recharge au SSCO toutes les charges qu'elle supporte (exemple: frais et heures de gestion de son personnel) ?
- 3) Quel rôle les autres communes, seule Valbirse a versé des liquidités ou aussi les autres communes ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : le déficit oui est réparti par rapport aux nombres d'habitants et réparti entre communes membre. Oui les charges imputées sont comptabilisées au taux horaire de fr. 55.- (travail personnel communal).

La Commune de Court a versé fr. 300'000.- de participation et a aussi financé le SSCO. Par contre, les intérêts ont été mis à charge de toutes les communes, tout a été refacturé et réparti.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants : question 7 : si mes souvenirs sont exacts, la commune de Valbirse paie une part plus élevée que les autres communes du Syndicat de l'école secondaire du bas de la Vallée. Mes questions sont les suivantes :

- 1) Est-ce toujours le cas ?
- 2) Pour l'année 2015, quelle somme cela représente-t-il ?
- 3) Si c'est toujours le cas, est-ce que le Conseil communal a prévu des démarches pour mettre un terme à cette situation défavorable pour la commune de Valbirse ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : pour la question 1, cela a toujours été le cas pour 2015. Une somme de 10% représentant fr. 75'969.20 a été répartie pour Valbirse et pour la question 3, un nouveau règlement a été élaboré mais est encore en suspens.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants : question 8 : observe que les prévisions en matière de rentrées fiscales ont été très largement erronées (exemple: nous avons touché pour fr. 515'000.- d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques non budgétés). Si nous avions su que nous toucherions pour fr. 515'000.- d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques en plus au budget 2015, notre commune aurait peut-être pris d'autres décisions. Il observe par ailleurs que cette somme est élevée en regard du total. Ses questions sont les suivantes :

- 1) A-t-on une explication précise qui permette de comprendre pourquoi une somme si importante ne pouvait pas être budgétée ?
- 2) Si nous n'avons pas d'explication précise, quelles sont les démarches prévues par le Conseil communal pour améliorer les prévisions à l'avenir ?

**M. Charles-André Beuchat**, Administrateur des finances : en ce qui concerne les impôts des personnes physiques antérieurs, il est difficile de prévoir ces chiffres car dans le budget, ils étaient déjà très élevés. Des extournes ne sont pas exclues non plus.

M. Curty remercie M. Beuchat pour ces explications.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**DECISION** : les comptes communaux 2015 présentant des charges avec un montant de fr. 25'174.359.96, des revenus pour fr. 25'174'743.71 et un



**bénéfice de fr. 383.75 (compte tenu des dépréciations complémentaires de fr. 1'196.555.-) sont acceptés à l'unanimité.**

M. Curty propose une pause de 8 minutes.

## **6. Approuver le nouveau règlement d'organisation du SECOR**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à M. Stève Blaes, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Stève Blaes**, Conseiller communal : le règlement actuellement en vigueur date de l'an 2000 et bon nombre de modifications législatives sont intervenues dans la législation sur les communes. La création de Valbirse et l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 a entraîné la nécessité d'adapter le règlement d'organisation du syndicat. Cette révision vise principalement :

- la réduction du nombre de délégués à l'assemblée, de membres de la commission de vérification des comptes et de membres du comité ;
- l'abandon des compétences des communes en matière d'approbation des crédits d'engagement ;
- la réduction des compétences financières de l'assemblée des délégués (définitif à fr. 300'000.00) ;
- l'introduction de la notion de référendum facultatif pour les crédits d'engagement de plus de fr. 300'000.00 ;
- le maintien de la clé de répartition des frais entre les communes ;
- l'assouplissement des conditions pour la dissolution du syndicat (trois quart des voies représentées à l'assemblée sont nécessaires).

Le texte a été soumis à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire à Nidau.

Pour terminer, il est bon de signaler que toutes les communes-membres du SECOR voteront sur ce règlement hors de leur assemblée communale de juin.

Le Conseil communal vous recommande donc d'approuver ce nouveau règlement du SECOR.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le règlement est passé page par page sans aucune remarque ou question.

**DECISION** : le nouveau règlement d'organisation du SECOR est accepté à l'unanimité.

**7. Approuver le règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au Service social Centre Orval**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à Mme Séverine Barbagallo, Conseillère communale, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Séverine Barbagallo**, Conseillère communale : commente le rapport du Conseil communal au Conseil général et reste à disposition en cas de question.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée à l'unanimité.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants, aimerait savoir quelle est la stratégie avec ces financements spéciaux de manière générale.

**M. Paolo Annoni**, Maire : la stratégie concernant ce fonds est simple, par rapport à cet exercice du SSCO et de la réserve d'argent. Le bénéfice devrait être redistribué aux communes-membres. Par contre, un investissement doit être prévu pour une nouvelle installation informatique et il serait alors nécessaire de redemander cet argent qui devra être revoté dans les communes pour financer ce projet. Cette manière de faire facilitera l'administration pour les mesures nécessaires au SSCO.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants : cela dérange un peu le président car finalement on donne une priorité au SSCO alors qu'il y aurait peut-être d'autres priorités dans d'autres domaines que ce nouveau système informatique. Il souhaite savoir si ce fonds ne pourra être utilisé uniquement pour cela ?

**M. Paolo Annoni**, Maire : le montant de ce fonds ne peut être utilisé que pour le SSCO et pas pour autre chose, donc il devrait être remboursé aux communes d'où la nécessité de ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**DECISION** : le règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au Service social Centre Orval est accepté à l'unanimité.

**8. Approuver un crédit de fr. 405'000.- pour l'assainissement de la Rue de la Jonction réparti ainsi :**

- c) Fr. 291'600.- à charge du compte de l'eau potable

**d) Fr. 113'400.- à charge du compte d'évacuation des eaux usées**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à M. Stève Blaes, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Stève Blaes**, Conseiller communal : le crédit d'engagement qui vous est soumis ce soir vise à remplacer des conduites communales qui sont en très mauvais état. Ces dernières années, nous avons enregistré de nombreuses fuites (environ fr. 40'000.-) dans ce secteur et le fait que BKW fasse des travaux nous a encouragés à nous lancer. Des assurances nous ont aussi contactés pour demander à Valbirse de faire quelque chose.

Par contre, le Conseil communal s'est posé la question de savoir s'il limitait les travaux aux conduites ou s'il en profitait pour refaire la route sur toute sa largeur. Après de longues et âpres discussions, l'exécutif a décidé de se limiter aux conduites.

En effet, les besoins financiers sont tels dans d'autres domaines (infrastructures scolaires, sportives ou autres) que le Conseil communal veut conserver des possibilités pour affecter des moyens financiers à ces infrastructures. Le bien-être des enfants ou de la population est prioritaire sur la qualité du revêtement des routes. A noter également qu'un revêtement en parfait état a plutôt un effet négatif sur l'attitude des automobilistes (vitesse accrue). Le Conseil communal recommande d'approuver ce crédit.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée à l'unanimité.

**M. Serge Monnerat**, PS et sympathisants : le groupe socialiste s'étonne fortement que le plan d'investissements à long terme de la Commune de Valbirse ne soit pas encore établi malgré les demandes répétées des différents groupes.

A chaque séance du CG, des investissements sont votés sans vision à long terme des investissements à consentir, cette situation devient intolérable. Pour rappel, la dette a encore augmenté et dépasse les 20 millions de francs.

Les intérêts de la dette s'élèvent à plus de fr. 400'000.- par année malgré des taux d'intérêts très bas.

Un plan de désendettement doit être réfléchi en même temps que le plan d'investissement et si nécessaire une dette plafond supportable décidés.

Le groupe socialiste néanmoins propose d'approuver le crédit urgent pour l'assainissement de la rue de la Jonction. Il demande en conclusion quand le CG sera en possession de ce fameux plan d'investissements ?

**M. Paolo Annoni**, Maire : il sera donné des explications sur le plan d'investissements sous le point des interventions du Conseil communal, en fin de séance. L'Exécutif est en train d'élaborer un programme de législature et ensuite il se déterminera sur un plan d'investissements. Il répète que la création de la commune a donné beaucoup de travail et il fallait aussi des éléments comptables qui permettaient d'avoir une vision nécessaire à l'établissement de ces documents.

**M. Cédric Berberat**, Liste libre : s'interroge sur l'étude de réfections sparadraps sur les revêtements de routes qui seront plus chères à long terme, soit 30 % de plus et s'étonne du pourcent de la surface totale non réfectionnée ? Quelle plus-value pour l'ensemble du revêtement et quelle est la durée de vie qui reste estimée ?

**M. Stève Blaesi**, Conseiller communal: explique qu'il y a une erreur d'interprétation, seule 1 fouille est prévue avec deux mandats bien distincts et la réfection totale se serait montée à fr. 502'000.- d'où la discussion et la variante plus économique de fr. 102'000.- pour cette réfection partielle. La durée de vie du reste de la route est estimée à environ 10-15 ans.

M. Berberat est satisfait de la réponse mais pas convaincu.

**Mme Nadine Graber**, Liste libre : dans sa majorité, son groupe va soutenir le projet.

**M. Paolo Annoni**, Maire : appuie la position du Conseil communal car, par expérience puisque dans les anciennes communes, les rénovations des anciennes conduites étaient effectuées avec les travaux complets de la route.

Le Conseil général estime qu'il y a trop de dettes et qu'il n'est pas possible de tout faire, donc le Conseil communal a fait au plus pressé en essayant d'économiser des frais. Il y a selon lui, des dossiers plus importants que les routes et il les estime pas si mauvaises. Par contre les toits du hangar des pompiers et des écoles coulent où des réparations ont déjà été effectuées cette année.

Les écoles doivent aussi subir des rénovations, cela pour nos enfants, de même qu'à Pontenet ; des rénovations doivent être prévues à la bergerie sur notre domaine ; donc il y a beaucoup d'urgences à gérer au niveau financier.

D'ailleurs une étude a été demandée à un bureau d'architecture pour un état des lieux sur nos bâtiments communaux à rénover, d'où la prudence.

**M. Eric Charpié**, PS et sympathisants : constate avec surprise que les travaux sont prévus depuis la Jonction 7 jusqu'au carrefour, alors que les 3 bâtiments ont été inondés 3 fois depuis la Jonction 11. Il demande des explications !

**M. Stève Blaes**, Conseiller communal : oui il y a eu des inondations car une conduite d'eau potable a cédé, d'où les fuites d'eau et les collecteurs qui ne pouvaient pas tout assumer.

M. Charpié n'est pas satisfait de cette réponse.

**M. Franco Villos**, groupe Alternative : son groupe soutient ce projet car il convient de lutter contre les fuites et l'eau perdue. Il fait remarquer que le détail de la fouille n'est pas identique entre celui du rapport et celui des BKW.

**M. Stève Blaes**, Conseiller communal : oui participation des BKW à hauteur de fr. 80'000.- avec un mandat spécifique et deux mandats biens séparés. Ce montant n'est pas compté dans le crédit demandé ce soir mais les travaux seront faits en même temps que ceux de la Commune.

M. Villos est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**DECISION : le crédit de fr. 405'000.- pour l'assainissement de la Rue de la Jonction est accepté par 25 voix, 1 avis contraire et 2 abstentions.**

## **9. Approuver le rapport de gestion 2015 du Conseil communal**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole au Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Paolo Annoni**, Maire : en exécution de l'article 60 lettre f du Règlement d'organisation, le Conseil communal présente ce rapport de gestion sur la marche des autorités et de l'administration durant l'année 2015.

Il remercie le secrétaire pour l'élaboration de ce document et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée à l'unanimité.

**M. Serge Monnerat**, groupe PS et sympathisants : au point 6, aménagement du territoire, Carrière Pierre de la Paix, avec un nouveau projet de carrière Faigaux près de l'éboulement. Il s'étonne de cet endroit en raison de la zone résidentielle et il s'interroge si la Commune va soutenir ce projet ?

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal : la Commune soutient, pour l'instant, ce projet d'étude préalable du plan de quartier en fonction de ce qui est exploitable sur ce site à long terme et ce qui est le cas. Le deuxième critère sur

l'accessibilité, dont plusieurs variantes qui sont encore à travailler comme le reste du plan de quartier.

Ensuite si ce plan de quartier est acceptable, le Conseil communal pourra l'accepter et le présenter au Conseil général.

M. Monnerat est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**DECISION** : le rapport de gestion 2015 du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

### **10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance**

**M. Nicolas Curty**, Président, indique que le Bureau a souhaité que ce point soit systématiquement mis à l'ordre du jour de chaque séance pour donner des informations de manière officielle et structurée au Conseil général.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre et Président de la CGS :

#### **Rapport d'audit**

Thème :	<b><u>Crédits budgétaires additionnels 2015 : contrôle du respect formel de la procédure</u></b>
Audit réalisé le :	Jeudi 21.04.2016, 14.15 – 16.15
Par :	Jacques-Henri Jufer / Thierry Lombard
Personnes auditionnées :	Charles-André Beuchat / Paolo Annoni
Bases légales / normes :	<p><b><u>Ordonnance sur les communes</u></b></p> <p>Art. 101</p> <p><i>Dépenses liées</i></p> <p>Une dépense est liée si, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent ne dispose d'aucune liberté d'action.</p> <p>Le conseil communal décide les dépenses liées.</p> <p>La décision portant sur le crédit d'engagement d'une dépense liée est publiée en application de l'article 34 si son montant est supérieur aux compétences financières ordinaires du conseil communal pour une dépense nouvelle.</p>

	<p>-----</p> <p>Art. 112</p> <p><i>Crédit supplémentaire</i></p> <p>Lorsqu'un crédit ne suffit pas à l'accomplissement de la tâche à laquelle il était destiné, les dépenses supplémentaires nécessaires doivent être décidées par le biais d'un crédit supplémentaire.</p> <p>Les crédits supplémentaires sont soumis à l'organe compétent avant que de nouveaux engagements financiers ne soient contractés.</p> <p>Si un crédit supplémentaire n'est demandé qu'une fois que la commune a déjà contracté des engagements, cette dernière peut faire examiner s'il y a eu violation du devoir de diligence et si des mesures doivent être prises.</p> <p>-----</p> <p><b><u>Règlement d'organisation de Valbirse</u></b></p> <p>Article 21</p> <p><i>Crédit additionnel</i></p> <p>Le crédit additionnel est ajouté au crédit initial pour obtenir le crédit total.</p> <p>Le crédit additionnel est approuvé par l'organe compétent pour voter le crédit total. Il doit être soumis à l'organe compétent avant que de nouveaux engagements financiers ne soient contractés.</p> <p>Si le crédit additionnel est de la compétence du corps électoral, le Conseil général décide souverainement. Est réservé l'alinéa 4.</p> <p>Le Conseil communal vote tout crédit additionnel inférieur ou égal à 10 pour cent du crédit initial.</p> <p>-----</p> <p>Article 22</p> <p><i>Dépenses liées</i></p> <p>Le Conseil communal décide souverainement des dépenses liées et en informe le Conseil général, pour autant qu'elles soient supérieures à ses compétences financières. L'article 101 de l'Ordonnance sur les communes reste réservé.</p>
Documents consultés :	Décisions du Conseil communal relatives aux dépenses.
Points précis contrôlés :	Il a été contrôlé que chaque dépassement de crédit fait bien l'objet d'une décision de crédit additionnel.

<p>Constatation générale :</p>	<p>Lors de l'audit, le tableau des crédits additionnels 2015 n'était pas encore disponible, les comptes 2015 n'étant pas encore totalement terminés. L'audit a donc été fait en fonction des éléments donnés oralement par le maire et l'administrateur des finances. Il faut préciser que le tableau des crédits additionnels ne mentionne que les dépassements de crédit de plus de CHF 5'000, ceci pour des raisons de proportionnalité.</p> <p>Si la volonté de faire les choses correctement n'est pas à remettre en question, il faut néanmoins soulever qu'il y a un certain mélange entre l'opportunité de la dépense, le crédit budgétaire correspondant ainsi que l'adjudication du mandat. Nous avons constaté que le Conseil communal met de l'importance dans l'adjudication et qu'il demande ainsi à chaque membre de présenter plusieurs offres à partir d'un certain montant. Mais cela reste de la cuisine interne, propre au fonctionnement de l'exécutif et qui ne concerne nullement le législatif. Par contre, il manque le réflexe de demander formellement un crédit additionnel lorsque le crédit initial ne suffira pas pour payer la dépense.</p>
<p>Points à améliorer :</p>	<p>Le budget voté par le Conseil général représente le cadre financier que le Conseil communal doit respecter. Tant que ce cadre n'est pas dépassé, le Conseil communal est libre de décider comment il va utiliser chaque poste du budget.</p> <p>Mais lorsqu'un crédit budgétaire ou d'investissement est dépassé, l'administrateur des finances ne doit plus payer de factures tant que le Conseil communal n'a pas décidé formellement un crédit additionnel. Et cette décision ne peut pas être prise uniquement par le membre du Conseil communal concerné, à moins que ce ne soit une dépense liée telle que définie par l'article 101 de l'Ordonnance sur les communes.</p>
<p>Recommandations :</p>	<p>Les crédits additionnels doivent être demandés suffisamment tôt. La responsabilité du respect du budget incombe au Conseil communal, et c'est à ce dernier de définir des directives d'application.</p> <p>Nous nous permettons néanmoins de proposer un exemple de décision de crédit additionnel :</p> <p><b><u>Fenêtres école primaire</u></b></p> <p><i>Dans le cadre du remplacement des fenêtres de la classe 112, prévu lors de l'établissement du budget, M. Dupont, Conseiller, indique que la commune pourrait profiter d'un rabais significatif si les fenêtres de la classe 113 étaient également changées. Initialement, il avait prévu d'inscrire cette dépense dans le budget de l'année prochaine, mais en raison de l'économie réalisée, il demande au Conseil municipal le crédit additionnel suivant :</i></p> <p><i>Objet : changement des fenêtres de la classe 113 de l'école primaire</i>  <i>Compte : 2170.3144.01 (Entretien des bâtiments scolaires)</i>  <i>Budget initial : CHF 50'000</i>  <i>Crédit additionnel : CHF 20'000</i>  <i>Crédit total pour ce compte : CHF 70'000</i></p>



	<p><i>Après discussion, le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le crédit additionnel susmentionné.</i></p> <p>-----</p> <p>Ensuite, le Conseil communal pourra décider formellement l'adjudication des travaux.</p>
Conclusion :	<p>Le système de contrôle des crédits additionnels doit être amélioré. Il est particulièrement important que le Conseil communal, dans son ensemble, prenne pleinement conscience que chaque dépassement de crédit est de sa responsabilité.</p> <p>Le fait de devoir demander un crédit additionnel ne signifie pas que la dépense n'est pas opportune.</p> <p>A contrario, le fait d'avoir respecté le budget ne veut pas dire que toutes les dépenses ont été opportunes.</p> <p>Il est important de bien scinder ces deux éléments.</p>

**M. Marcel Dehlinger** : PLR et sympathisants, membre de la CGS :

### **Rapport d'audit**

Thème :	<b><u>Immeubles communaux : contrôle de la tenue d'un inventaire précis des biens-fonds communaux</u></b>
Audit réalisé le :	19.04.2016
Par :	Eric Charpié / Marcel Dehlinger
Personnes auditionnées :	Charles-André Beuchat / Thierry Läderach / Steve Morand
Documents consultés :	<p>Liste des bâtiments propriété de la commune de Valbirse</p> <p>Liste des terrains agricoles propriété de la commune de Valbirse</p> <p>Liste des terrains à construire propriété de la commune de Valbirse</p> <p>Plan des parcelles de la commune de Valbirse. Celui-ci est en cours de création avec l'illustration des listes ci-dessus.</p> <p>....</p>
Points précis contrôlés :	<p>Liste des bâtiments et immeubles se basant sur la connaissance des auditeurs.</p> <p>Exactitude des listes</p> <p>Contenu des listes</p> <p>Informations fournies par les listes</p> <p>Utilisation possible des listes</p>

	...
Constatation générale :	<p>Les listes fournies sont extraites d'une base de données utilisée par l'administration communale.</p> <p>Nous félicitons la commune pour la décision de faire figurer les éléments des listes des bâtiments sur un plan cadastral, ceci afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble.</p> <p>De manière générale il nous semble qu'il y a un manque de communication et d'information entre l'administration communale et le conseiller municipal en charge du dicastère.</p> <p>L'administration communale est soumise à plusieurs éléments externes (désignation des immeubles, valeur officielle, numérotation des parcelles). En raison de ces derniers, les procédures de modification sont alourdies.</p> <p>Un manque de précision est constaté dans la tenue des listes. Par exemple, certains droits de superficie n'y figurent pas, tout comme certaines constructions telles que réservoirs. La répartition entre PA et PF n'est pas claire (ex PPE locaux 1<sup>er</sup>, Aimé Charpillot à Bévillard et PPE Grand-Rue 47 à Malleray).</p> <p>Sur la base de ces listes, il n'est pas toujours possible de savoir si la commune est propriétaire de terrains industriels.</p> <p>.</p>
Points à améliorer :	<p>Aux listes présentées lors de cet audit, il faut ajouter les réservoirs et droits de superficies. Ceci a été corrigé entre-temps.</p> <p>Clarifier la répartition PA / PF.</p> <p>Sur la liste des bâtiments, il faut ajouter d'une part la surface de la parcelle et d'autre part la valeur incendie (AIB).</p> <p>Sur ces listes, il serait utile d'y trouver aussi les immeubles et bâtiments dans lesquels la commune est impliquée financièrement. On peut prendre en exemple la maison de l'enfance à Champ Martin à Malleray appartenant à une SA dont la commune est actionnaire et garante auprès de la banque.</p> <p>D'autres sociétés actuelles devraient figurer sur ces listes par souci de transparence, de planification financière à long terme et de vue d'ensemble de la situation.</p> <p>...</p>
Recommandations :	<p>Tenir ces listes à jour régulièrement en suivant les recommandations ci-dessus.</p> <p>Utiliser ces listes et le futur plan communal illustrant les listes ci-dessus comme outils de travail.</p> <p>Améliorer la communication, l'information et la collaboration entre administration et conseillers.</p> <p>...</p>

**M. Nicolas Curty**, Président, remercie MM. Jufer et Dehlinger pour ces explications.

M. Curty propose de faire une pause de 5 minutes.

## **11. Rapport de la Commission scolaire**

**M. Nicolas Curty**, Président, indique que là également ce point sera mis systématiquement à l'ordre du jour des séances du Conseil général et passe la parole à M. Marc Utermann, président de la commission scolaire.

**M. Marc Utermann**, PLR et sympathisants et Président de la commission scolaire :  
**Nomination d'une nouvelle direction :**

En mars de cette année, le Conseil communal, sur proposition de la Commission scolaire, a décidé de doter l'école primaire de Valbirse d'une direction forte à la rentrée d'août 2016. Dans cette optique, un poste a été mis au concours avec un pourcentage de 70-100%. Parmi les 11 dossiers reçus, sur la base de l'examen des candidatures, les autorités scolaires ont engagé à un taux de 100% Mme Monica Macary qui est actuellement et depuis 5 ans directrice de l'école du Grand Val, école répartie sur 5 sites.

Cette nomination a créé bien sûr des déceptions auprès de toutes les personnes qui ont postulé, notamment auprès des personnes en place. Les autorités de Valbirse, Commission scolaire et Conseil communal, ont tourné la situation dans tous les sens et différents scénarios ont été examinés, sachant que derrière chaque dossier il y a des êtres humains et des situations différentes, des attentes différentes. Au final la décision est tombée pour ce que les autorités pensent être le mieux pour l'école de Valbirse au vu des événements qui se sont déroulés entre 2015 et 2016 (il parle ici de tensions et de collaboration très difficiles au sein de l'équipe de direction) et en regard des postulations pour ce poste. Mme Macary a déjà eu l'occasion de se présenter au corps enseignant de notre commune. M. Bernasconi occupera un poste d'enseignant à temps complet à Pontenet l'année prochaine.

**Fluctuation du personnel enseignant :**

Dans le courant du mois de mai, la Commission scolaire a nommé deux nouvelles enseignantes : Mme Silvia Re de Corgémont et Mme Caroline Joly de Moutier, pour remplacer notamment M. Geiser et Mme Amacher (retraités) et Mmes Giran et Nydegger (démissionnaires). Vous l'avez certainement appris, Mme Kaempf nous quittera également en août pour reprendre la direction de l'école du Grand Val.

**M. Nicolas Curty**, Président, remercie M. Utermann pour son rapport.

## **12. Informations du Conseil communal**

### **M. Paolo Annoni, Maire, *programme de législature en cours* :**

Comme dit auparavant le Conseil communal s'est réuni lors de deux séances extraordinaires uniquement pour élaborer un programme de législature 2015-2018 qui sera arrêté avant les vacances. Certains points porteront sur des études et d'autres dépenses seront soumises devant le Conseil général si le Conseil communal n'est pas compétent dans certains cas.

### **M. Paolo Annoni, Maire, *information sur la planification financière et programme d'investissements de Valbirse* :**

Une planification financière est également en cours et devrait être terminée dans les 2 mois à venir. Des éléments techniques en informatique restent à résoudre pour finaliser ce rapport. Ce document sera très utile pour l'avenir et sur cette base le Conseil se prononcera sur un programme d'investissements.

### **Mme Séverine Barbagallo, Conseillère communale, *prévoir l'accueil des migrants* :**

Depuis l'automne passé, un nombre conséquent de réfugiés s'est installé à Valbirse. Il s'agit d'une quarantaine de personnes qui sont placées par Asyl Bienne-Région. Cette structure ne dispose plus de capacités suffisantes au centre de Reconvilier. Ces réfugiés sont donc dans l'attente d'une décision d'admission ou de renvoi et il s'agit principalement de syriens, afghans et d'érythréens.

Les autorités ont rencontré les responsables d'ABR pour clarifier le rôle de chacun et favoriser une bonne intégration dans la population. En date du 18 mars, le Conseil communal a invité toutes ces personnes à une rencontre à la salle de spectacles de Bévillard afin de présenter la commune et faire leur connaissance.

La commune est également représentée dans un groupe de contact composé de représentants des paroisses et de la population. Ce groupe vise à encadrer les réfugiés et favoriser leur intégration.

Le Conseil communal est en contact régulier avec ABR afin d'assurer une bonne coordination et faciliter l'accueil de ces réfugiés.

**M. André Rothenbühler, Conseiller communal, *information aménagement du territoire* :** Il donne connaissance de calendrier et des délais dans les dossiers actuellement en cours au sein de l'Administration :

#### **1. PAE Espace Birse**

Appels d'offres publiés le 10 mai => 9 juin

Ouvertures 10 juin / analyse 17 juin / choix du Conseil communal : 30 juin

Début des travaux : 15 août 2016

Fin des travaux : novembre 2017

## **2. PAL (plan d'aménagement local)**

Appel d'offres sur invitation (4 bureaux) : 3 juin 2016

Délai offres : 5 juillet

Décision du Conseil : 7 juillet

Travaux : août 2016 à fin 2018

## **3. Commission gestion du territoire**

A siégé déjà deux fois => troisième demain.

En train de réaliser un projet de territoire 2040 pour Valbirse.

Sera une base pour le PAL.

Réalisation jusqu'à mi-juillet, puis approbation par le Conseil communal.

Sera transmis pour info au Conseil général du 19 septembre.

## **4. Viabilisation Les Côtes**

Les terrains ont été rachetés par une entreprise de Tavannes qui sera chargée de réaliser les travaux par voie de convention.

Une convention et le total des coûts seront soumis à la séance du Conseil général du 19 septembre si tout va bien.

### **M. Manuel Hennet, Conseiller communal, *conteneurs semi-enterrés* :**

Les anciennes communes ont bénéficié de subventions de Celtor pour ces conteneurs. Le projet a déjà abouti à Pontenet par 2 conteneurs. 32 exemplaires seront maintenant installés à Bévillard et Malleray. Les services techniques de Valbirse et un bureau d'ingénieurs ont étudié les nouveaux emplacements dont 7 qui seront aménagés sur parcelles privées avec une convention.

Le Conseil communal a validé les emplacements et les Services techniques préparent actuellement la mise à l'enquête ainsi que la demande de permis de construire. Pour rappel une subvention de fr. 3'000.- par conteneur sera obtenue avec un délai d'ici à fin 2017.

### **M. Yann Minder, Conseiller communal, *information sur l'école secondaire de Malleray et l'école à journée continue* :**

En 2010, l'EJC - Ecole à Journée Continue -, a été créée. Elle dépend, depuis sa création, du syndicat scolaire de l'école secondaire du bas de la vallée de Tavannes. Le fait que cette structure dépende de ce syndicat faisait sens à ses débuts, en partant du principe que l'on pouvait s'attendre à ce que les élèves la fréquentant proviennent de l'école secondaire.

Actuellement, 6 ans après, sur 100 élèves fréquentant l'EJC, seul 1 élève provient du niveau secondaire et donc, 99 sont issus du degré primaire. Sur ces 100 élèves, 90 sont issus de Valbirse.

L'EJC est actuellement confrontée à de sérieux problèmes de locaux, respectivement d'espaces mis à disposition pour les élèves. Les normes en matière de sécurité et d'hygiène ne sont plus respectées. La problématique des transports des élèves des autres communes est également un thème.

Il est primordial et urgent, de trouver des solutions. Il est intolérable de placer autant d'élèves dans des locaux qui ne sont, aujourd'hui et au vu de l'évolution de la fréquentation de l'EJC, plus adaptés. L'EJC n'est pas une structure facultative pour notre commune, mais une obligation. La gestion stratégique de l'EJC n'est donc pas optimale dans le cadre du syndicat, et une autre solution est activement recherchée.

Je précise que le modèle actuel de gestion de l'EJC par le syndicat est une exception cantonale. La DIP - Direction de l'instruction publique - recommande à ce que les communes gèrent elle-même leur EJC.

Afin de trouver des solutions rapides et efficaces à ces problèmes, sans que tout le monde ne se rejette la balle - au vu du grand nombre d'élèves (quasiment 90%), provenant de notre commune - le Conseil communal étudie l'opportunité de reprendre cette prestation sous l'égide de la commune de Valbirse.

Un groupe de travail a été constitué et s'est déjà réuni pour étudier les avantages et les inconvénients de cette solution.

Mardi 7 juin, donc demain, les maires des communes de Court - Champoz - Sorvilier et Valbirse, ainsi que les responsables des dicastères des écoles, se retrouveront et tenteront de trouver des solutions dans l'intérêt de tous, mais surtout dans l'intérêt des enfants.

Enfin, au vu de ce qui je viens de dire, le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire a pour l'instant été suspendu.

**M. Steve Morand, Conseiller communal, *raccordement du chauffage du collège primaire de Malleray à Eco-Lignière* :**

Au début des années 1980, les autorités ont construit une installation de chauffage aux copeaux de bois. Dans les années qui ont suivi, elles ont raccordé la salle communale, le bâtiment de la ludothèque et l'ancien local des sapeurs-pompiers. Cette installation était couplée avec une chaudière au mazout pour assurer l'entretien et les pics de consommation. L'année dernière, le chauffage au bois est tombé en panne et il était nécessaire d'investir une somme importante pour le remettre en fonction. Cette installation est peu pratique pour l'approvisionnement des copeaux et c'est d'ailleurs ce qui renchérit sensiblement le coût du kWh. Le Conseil communal a décidé de renoncer à l'investissement et de stopper l'installation au bois.

L'Exécutif a demandé une offre afin de raccorder ses bâtiments à Eco-Lignière SA et le besoin en chaleur est de 150 kW. Le raccordement serait réalisé par un procédé «poussetubes» sous la Birse et la route cantonale. Dans ce cas, la commune devra payer une taxe unique de raccordement à Éco-Lignière qui se monte à

fr. 280'000.00. S'ajoute la pose d'un échangeur de chaleur dans le sous-sol de l'école primaire pour lequel une offre sera demandée. Sous réserve que le Conseil communal accepte cette étude, un crédit d'engagement sera présenté au Législatif.

## **9. Informations du président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)**

Le Président indique :

- Aucune intervention n'est déposée.

## **11. Questions orales**

**M. Nicolas Curty**, Président, rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes.

**M. Marc Utermann**, PLR et sympathisants, a bien pris connaissance du rapport de gestion 2015 du conseil communal et le remercie pour toutes les informations. En tant qu'ancien membre du comité du Home de La Colline, il souhaiterait obtenir des renseignements complémentaires concernant cette institution:

1. Quel est le pourcentage actuel d'occupation du home?
2. Est-ce que la nouvelle partie de psycho-gériatrie inaugurée en 2015 est remplie ?
3. A l'époque où j'ai quitté le comité, en décembre 2014, nous étions en train de refaire le Règlement d'Organisation de cet établissement. Est-ce que le nouveau R.O. a été validé par l'assemblée des délégués en 2015, le cas échéant ce document est-il accessible quelque part ?
4. Quelle est la composition actuelle du comité ?
5. Qui préside ce syndicat de communes ?
6. Qui sont les délégués de la commune de Valbirse à l'Assemblée des délégués de ce syndicat ?
7. Où en est l'état d'avancement du projet « Le Marronnier » ?

**Mme Séverine Barbagallo**, Conseillère communale : répond de la manière suivante aux questions posées :

1. l'occupation du Home est de 100 % ;
2. oui cette partie est bien occupée et la chambre de vacances a du succès ;
3. oui le règlement d'organisation a été validé ce soir même par l'assemblée ;
4. Le Comité se compose ainsi : M. Sam De Marco, Président, Petit Val ; M. Stéphane Terrier, Vice-président, Tavannes ; et les membres : Mme Elisabeth Carpio, Valbirse ; M. Arnaud Meister, Court ; M. Jean-Jacques Cléménçon, Moutier (en remplacement de Mme Rubin) ; un poste est encore vacant pour Reconvilier ;

5. M. Sam De Marco en est le Président ;
6. Les délégués de Valbirse sont Mme Thöni, MM. Mathez, Lombard et Miche ;
7. Le premier bâtiment est sorti de terre, les locataires en prendront possession en 2017 y compris pour le second bâtiment.

**M. Marc Utermann**, PLR et sympathisants : est satisfait.

**M. Marcel Dehlinger**, PLR et sympathisants, félicitations à Mme Bruat pour sa nomination au sein de l'administration municipale. Il lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel au sein de Valbirse.

Sa question est la suivante : si sa mémoire est bonne, il ne sait plus le contenu exact de l'annonce, celle-ci mentionnait un poste pour un certain pourcentage et pour une certaine durée, à varier et/ou prolonger selon entente et besoins.

Le nombre d'heures supplémentaires en 2014 justifierait aisément une employée supplémentaire, bien que ce n'ait jamais été le but de la fusion.

Sans vouloir être un frein, les finances de la commune et le respect des procédures imposent les questions suivantes au Conseil communal, autorité compétente pour les engagements de personnel :

- 1) S'agit-il d'un CDI ou d'un CDD ?
- 2) Si CDD, le terme correspond-il à la fin du congé de Mme Bartlomé ?

Si CDI, alors question suivante

- 3) En cas de CDI, cela signifie une augmentation de la masse salariale 2017 donc partie intégrante du budget 2017 susceptible d'être présentée au Conseil général pour votation après l'entrée en fonction de Mme Bruat.

Quelle est la solution envisagée par le Conseil communal puisque la dépense est déjà décidée ?

**M. Paolo Annoni**, Maire : l'engagement de Mme Bruat a été fait à 60 % de taux d'occupation dès août 2016 et dès janvier 2017 à 80 %. Le Conseil communal a décidé de mettre ce poste au concours car une employée est en congé non payé pour les 6 derniers mois de l'année et à 100%. Il y a aussi le départ de Mme Schütz à 100 % l'an prochain ; donc le Conseil communal est compétent pour ce poste mis au concours. Il passe la parole au Secrétaire pour compléter sa réponse.

**M. Thierry Lenweiter**, Secrétaire communal et chef du personnel : il y a en effet un départ à compenser, soit celui d'Anissa Bartlomé ainsi que le prochain départ de Carole Schütz. C'est la raison pour laquelle il a été créé un poste à durée indéterminée avec d'éventuelles modifications permettant de composer selon les éléments cités et en évitant de faire des formations à double. Les décisions ne sont pas coulées dans le marbre et il sera possible de réorganiser l'administration en fonction de certaines modifications qui pourraient intervenir.



**M. Marcel Dehlinger**, PLR et sympathisants, est satisfait.

**M. Serge Monnerat**, PS et sympathisants : souhaite des informations sur Espace Birse et les aménagements des eaux, et si le permis a été délivré et quand est prévu le début des travaux.

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal : répond qu'il n'est pas au courant des détails. Il sait que les travaux ont été attribués du premier plan de quartier et qu'ils débuteront le 13 juin et à la fin de ces travaux de soutènement, il sera enlevé le canal pour procéder aux aménagements de la Birse. Les 2 blocs comprenant 28 et 25 logements pourront débiter (dont un pour des personnes âgées), soit jusqu'à fin 2017, mais il ne possède pas de dates plus exactes. Il conclut en indiquant que dans le cadre de ce permis, il avait été demandé de retarder la démolition du canal de la Birse pour des questions d'étanchéité.

**M. Serge Monnerat**, PS et sympathisants, est satisfait.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants : la Commune de Valbirse est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour la première fois de l'histoire de nos communes, nous avons un parlement communal élu par les citoyens. C'est une chance fantastique pour la démocratie et la gestion de Valbirse.

Il estime que cette chance doit être partagée avec la jeunesse. Alors que nous déplorons souvent le manque d'intérêt pour la chose publique parmi la population, il pourrait être judicieux de sensibiliser de manière systématique les élèves des écoles, notamment secondaire, au fonctionnement de la démocratie en général et de la commune en particulier. Il suggère que tout élève ait au moins une fois la possibilité de visiter le Conseil général de Valbirse dans un cadre structuré et préparé par les enseignants.

Ses questions sont les suivantes :

1. Est-ce qu'une démarche telle qu'évoquée est prévue dans un futur plus ou moins proche ?
2. Si non, quelles sont les intentions du Conseil communal en la matière ?

**M. Yann Minder**, Conseiller communal : cette proposition est une excellente idée et renseignement pris l'école secondaire n'a aucun projet pour l'instant. Il va les en informer et leur soumettre cette proposition.

**M. Nicolas Curty**, PLR et sympathisants, est satisfait.

**M. Nicolas Curty**, Président, mentionne encore qu'un membre du Législatif l'a approché avant la séance de ce jour pour demander à faire une communication

en fin de séance. Nicolas Curty indique qu'après consultation des vice-présidents, il a refusé cette demande. En effet, l'ordre du jour des séances du Conseil général est établi conformément au Règlement. Il n'est pas acceptable que l'on rajoute des points non prévus par le Règlement. Nicolas Curty rappelle que les membres qui souhaitent faire de la publicité ou une communication peuvent le faire durant l'apéritif qui suit les séances du Conseil général.

En conclusion, il remercie les Conseillers généraux pour leur participation à cette séance, ainsi que les membres du Conseil communal, le personnel de l'Administration et M. Enrico Bernasconi pour la sonorisation qu'il trouve très bonne.

Il informe les membres qu'un apéritif sera servi à l'issue de cette séance et clôt la séance.

La séance est levée à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président    Le Secrétaire    La Secrétaire PV

Nicolas Curty    Lenweiter Thierry    Aeberhard Sandra